

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2139 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 5 mars 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement suivant :
Règlement numéro 2139 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour les travaux d'éclairage d'une partie de la rue J.-B.-Martineau dans le cadre du développement résidentiel du Domaine Chartier Phase II* ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 20 avril 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 2^e jour de mai 2007.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
M^e DANIELLE RUEST**